

Manifestation nationale des ACI

25 septembre 2008 à Paris



Un millier de personnes est venu manifester devant les locaux de la DGEFP à Paris.

Des ACI de la France entière se sont mobilisés sur Paris le 25 septembre 2008. Plus de 1000 représentants des 2000 structures supports des ACI ont exprimé leurs attentes en matière de prise en charge des cotisations accident du travail, gouvernance territoriale autour de l'IAE, réduction des inégalités territoriales, formation des salariés en parcours d'insertion, structuration et reconnaissance d'un véritable secteur professionnel.

Une délégation représentant les ACI a été reçue et écoutée par Monsieur Nicolas ABOUT, Président de la commission des affaires sociales du Sénat, puis par Madame Françoise BOUYGARD, délégation adjointe de la DGEFP.



Les ACI ont reçu un soutien marqué dans les interventions de Claude ALPHANDERY, Président du CNIAE (Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique), Jacques RASTOUL, secrétaire confédéral de la CFDT en charge de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire, Laurent LAÏK, Président du CNEI, Denis MAÏER, Délégué national d'études ET chantiers et président du CELAVAR et Charles Hervé MOREAU, Président du SYNESI...

Venus de très nombreuses régions de France, les participants ont porté témoignage des difficultés qu'ils rencontrent dans leurs missions mais aussi de la réalité de leur mission de développement économique et social au service des territoires et de leurs populations les plus fragilisées.



Claude ALPHANDERY, Président du CNAIE

" Il vient un moment où les militants que vous êtes ont besoin de s'exprimer. Et votre association a eu raison de vous en donner l'occasion démocratiquement et résolument. Vous avez participé au « grenelle de l'insertion » parce qu'il voulait contribuer à mettre en lumière, à rendre plus efficaces et à faire reconnaître les efforts d'IAE ; Vous avez témoigné d'un esprit constructif, trouvé des solutions consensuelles et positives. Mais la loi qui est présentée au parlement et son contexte économique, social, financier, institutionnel ne reflètent pas vraiment vos préoccupations, n'ouvrent pas la voie à des perspectives rassurantes... L'insuffisance de moyens financiers et le désordre institutionnel entre l'Etat et les collectivités territoriales risquent de dénaturer la volonté de modernisation, que nous comprenons comme

une recherche légitime d'efficacité dans la solidarité... de grandes incertitudes subsistent sur les moyens donnés au secteur de l'IAE pour accompagner les bénéficiaires de l'IAE, sur l'aide de l'Etat, celle des collectivités territoriales et la coordination de l'une et de l'autre. L'aide de l'Etat, en principe maintenue au niveau actuel mais en euros courants est en fait réduite par toute une série de moins values accessoires... Enfin et surtout la coordination entre Etat et collectivités locales reste problématique. Des conventions d'objectifs, initialement prévues, entre tous les partenaires de l'IAE sont remplacées par des « pactes territoriaux » facultatifs dont la teneur est floue... Dans une crise de cette ampleur, l'IAE est plus que jamais un facteur décisif de lutte contre le chômage, la précarité, la pauvreté. Nous sommes ici, nombreux, pour emporter leur conviction. "



Jacques RASTOUL secrétaire confédéral CFDT

" Le recul ou les incertitudes budgétaires pour le devenir des ateliers et chantiers d'insertion sont inacceptables vu le travail réalisé par vos structures. Vos structures qui insèrent chaque année 60 000 personnes, les plus en difficulté, ont droit d'être considérées autrement. Il en est de même des 250 000 salariés qui reprennent pied chaque année grâce à l'ensemble des structures d'insertion par l'activité économique. Cette incertitude est contraire à la logique du plan de cohésion sociale et au Grenelle de l'insertion. Il serait incohérent que les avancées du Grenelle de l'insertion et du RSA, malgré des insuffisances, se traduisent par recul du rôle de vos structures d'insertion. Affaiblir l'IAE, c'est affaiblir l'ensemble des réformes qu'ont

souhaité l'ensemble des acteurs dans le Grenelle de l'insertion... La CFDT a toujours contesté que l'insertion sociale et professionnelle soit la variable d'ajustement de la politique d'emploi. L'insertion doit toujours se justifier, la même exigence n'est pas demandée aux autres acteurs économiques, alors qu'un emploi sur deux est aidé dans notre pays... Nous revendiquons avec vous des engagements publics pluri annuels avec des évaluations des actions partagées et adaptées, notamment sur le plan qualitatif. Les valeurs et les convictions solidaires de vos actions d'insertion, comme celles de la CFDT et du syndicalisme ne suffisent pas. Il faut donc de la démonstration, de l'exemplarité pour peser sur l'opinion publique et les décideurs... Votre volonté d'ouvrir des garanties collectives aux salariés que vous employez, à travers la construction d'une convention collective de l'insertion, s'inscrit dans cette voie. C'est celle du droit commun quelle que soit sa situation sociale... Une des clef(s), nous semble être les partenariats avec les entreprises du secteur marchand et non marchand, sans oublier les organisations syndicales. Nous reprenons avec le collectif Alerte et l'ensemble des partenaires sociaux des travaux dans ce sens... Vous pouvez compter sur l'ouverture et le soutien de la CFDT à vos actions. "



Lettre de Laurent LAÏK, Président du CNEI

" Vous trouverez dans ces lignes l'expression du soutien du CNEI aux interpellations que vous porterez lors de votre manifestation du 25 septembre 2008 devant la DGEFP à Paris. Le grenelle de l'insertion avait pour objectif de redéfinir les politiques publiques dans le champ de la lutte contre les exclusions et donc de l'IAE. L'ensemble du secteur s'est engagé dans ce travail de remise à plat augurant d'une conclusion efficace et de la mise en place de solutions pertinentes au regard des freins qu'une large majorité avait identifiés dans les travaux. Cette réforme, déjà engagée dès mai 2007, par l'administration centrale devait sécuriser et

clarifier, entre autre, le rôle des SIAE, leurs missions, leurs objectifs et leur cadre financier. Force est de constater que quelques mois après cette vaste consultation l'objectif initial ambitieux se heurte à de nombreux obstacles, notamment l'impossibilité d'envisager quelque réforme que ce soit sans la communication d'un cadre budgétaire précis fixant le champ de la négociation. Le CNEI et l'ensemble de ses adhérents, entreprises d'insertion par la production et le travail temporaire, s'associent donc aux interpellations portées par le réseau **CHANTIER école**, notamment sur la question posée avec récurrence, mais à ce jour sans réponse, des moyens budgétaires. Que vaut l'harmonisation des modes de financement sur le principe de l'aide au poste si le montant spécifique de ces aides par outil n'est pas traité ? Que vaut, la mise en œuvre d'une réforme ayant pour objectif de rendre plus facile l'intervention concertée des financeurs (Etat, Collectivités territoriales, Europe) si ceux-ci ne sont pas concertés en amont ? "



Denis MAÏER, Délégué national d'études ET chantiers et Président du CELAVAR

" Permettez moi tout d'abord de rappeler que les acteurs essentiels de ce qui nous rassemble aujourd'hui sont les personnels employés sur nos chantiers et sur nos ateliers. Qu'ils sachent que leur présence aujourd'hui donne tout son sens à cette manifestation organisée par notre réseau national **CHANTIER école**. Laissez moi ensuite, et pour un court instant vous inviter à porter un regard sur la situation des structures qui interviennent en milieu rural c'est à dire qui interviennent sur 80% du territoire national. Elles sont probablement largement représentées aujourd'hui puisque nous savons à **CHANTIER école** que 6 structures sur 10 interviennent dans ces territoires... A ce propos je tiens à rappeler que la seule aide existante spécifique aux territoires ruraux était l'exonération de charges pour les opérateurs des ZRR mais que la décision de supprimer ces aides est déjà prise. Bon nombre de ces structures, faute de moyens, sont absentes aujourd'hui car, petites ou grosses, elles sont dans une situation économique dramatique... Qu'elles entendent que tous ensemble nous manifestons aussi pour elles et pour leurs salariés. "



Charles Hervé MOREAU, président du SYNESI

" Nous sommes réunis aujourd'hui en tant qu'acteurs responsables du devenir des ateliers et chantiers d'insertion. Depuis plus de 30 ans maintenant, de nombreux dispositifs d'insertion sociale et professionnelle se sont construits autour des situations de travail. Beaucoup de statuts dérogatoires ont été créés; beaucoup n'ont pas encouragé les partenaires sociaux à négocier des conditions de travail minimum. Le Synesi, fondé par quatre réseaux de l'insertion par l'activité économique a décidé d'agir et de négocier avec les organisations syndicales représentatives pour que les acteurs assument pleinement leur posture d'employeur spécifique d'insertion. Il faut aussi rappeler que les acquis sociaux font partie de l'histoire de l'économie sociale et solidaire et doivent permettre à ce secteur de se positionner comme une branche professionnelle à part entière. Nous constatons cependant que nous avançons dans un contexte mouvant et il faut rappeler le "stop and go" du second semestre 2007 quant au nombre de postes et aux crédits accordés et la fin des exonérations des cotisations accidents du travail au 1er janvier 2008. Le Synesi et ses partenaires gardent la tête froide afin d'avancer avec pragmatisme. Nous demandons à ce que le texte de loi et ses décrets d'application assurent :

- une lisibilité financière pour les ACI tant au niveau des modalités de financement des postes d'insertion, qu'en matière de nombre des postes d'insertion qui seront confiés aux acteurs de terrain,
- une lisibilité concernant les articulations entre les responsabilités de l'Etat et des Collectivités Territoriales pour le fonctionnement et le financement de nos structures,
- la reconnaissance de la participation des ACI au développement des territoires,
- la définition d'un taux unique de cotisations AT/MP pour les ACI, et le remboursement promis des sommes trop versées depuis le début d'année... "



Jean Pierre CAILLON, Président de CHANTIER école

" ...Cette décision de manifester a été difficile à prendre, ce n'est pas dans notre culture, militante, certes, dans la négociation : oui, dans la construction : oui, très rarement dans la revendication. Chaque réseau a son histoire... La perspective des réformes de l'IAE sans lisibilité financière a soulevé de nombreux débats internes puis le silence du trop grand nombre d'acteurs en difficulté sur leur territoire, a fini de nous convaincre qu'il était urgent de bouger... Alors, oui, nous invitons avec force l'Etat et les collectivités à plus d'harmonie, pour plus d'équité sur les territoires... ACI, Résistons, résistons encore, pour dire à nos élus que cette forme d'entrepreneuriat est nécessaire et vitale sur les territoires, si nous voulons que les jeunes générations comprennent le sens des mots

Egalité, Fraternité... Soyons exigeants avec notre conception d'entreprendre sur les territoires. Soyons exigeants dans notre conception d'animer le réseau localement, dans les Régions, au niveau national. Les textes de lois ne se suffisent pas à eux-mêmes, des financements adaptés sont nécessaires. Votre détermination franche et cordiale, votre mobilisation sont des signes forts pour dire à nos élus que leur responsabilité dans l'avenir de l'IAE, en général, et des chantiers, en particulier, est déterminante. "

La mobilisation des ACI doit se poursuivre sur les territoires !

Acteurs du développement économique et social du territoire, nous devons contacter chaque élu territorial engageant sa collectivité dans une démarche solidaire envers ses concitoyens les plus fragiles afin qu'ensemble nous pesions pour améliorer et pérenniser les ACI dans leurs missions.



Echos des Régions Les associations régionales CHANTIER école ont toutes répondu présentes à la mobilisation et pour illustrer les disparités territoriales voici les constats établis par quelques unes :

En Champagne Ardennes : en 2008, les CAE pris en charge à 60%. Quelle sera la prise en charge du futur contrat unique basé sur le CAE ? Un courrier aux ACI du département de la Marne, pour leur annoncer un FDI réduit de 75 % et une aide à l'accompagnement à 0. Des cotisations aux OPCA mais pas de formations financées pour les salariés en parcours d'insertion.

En Bourgogne : selon les départements, le cumul des aides aux ACI varient de 14 000 à 24000 € par salarié accueilli et par année ! Certains peuvent commercialiser une part de production vers le privé, pendant que d'autres sont maintenus dans le seul lien aux collectivités publiques ! La disparition des exonérations de charges liées aux ZRR marque, dans cette région fortement rurale, le recul de la capacité d'accueillir les salariés les plus fragiles de ces territoires eux-mêmes enclavés et peu riches en emploi.

Dans les Hautes Alpes : le discours... et la méthode ! Permettre à tous de retrouver un emploi, mais de mai à septembre, refus de la part du service de l'emploi de création de nouveaux contrats d'avenir dans les ACI. Mieux accompagner pour mieux insérer, et fin annoncée des financements de la DDASS et des PLIE pour 2009 (- 125000 € pour les 12 ACI accueillant 300 personnes par an).

En Poitou-Charentes : les ACI sont majoritairement de petite taille et présents en milieu rural. Les ACI représentent plus de 50 % de l'offre d'insertion régionale. L'équilibre financier des structures est fragilisé, peu ou déjà plus de fonds propres, l'assujettissement de la cotisation AT/MP et la fin des exonérations ZRR présagent un avenir sombre. Souvent seules sur leur territoire, les ACI couvrent l'ensemble des étapes du parcours d'insertion de la mobilisation à l'emploi en passant par la formation.

En région Auvergne : des conseils généraux volontaires dans leur soutien aux ACI, mais pas d'évolution budgétaire depuis cinq années... alors que flambent les coûts supportés par les structures ! Des dysfonctionnements repérés dans l'attribution par les services de l'Etat de l'aide à l'accompagnement : bons points ou mauvais points... sur quels critères ? et avec quelle incidence sur le financement de l'action ? Un équilibre très fragile du plus grand nombre des structures.

En passant par la Lorraine... Des exigences en termes de résultat financier incluant une part d'autofinancement lié à la production tendant à atteindre 50%. Comment dès lors assurer notre mission d'accompagnement et de formation ? Les ACI doivent-ils recruter des personnes immédiatement employables ? Comment, en ce cas, articuler un parcours incluant tous les outils de l'IAE, vers les entreprises du territoire ? Des ACI qui doivent, pour faire face à leurs engagements et aux retards des finan-

cements publics, développer des excédents de gestion, mais une régulation à la baisse des comptes de résultats par une diminution des soldes du financement FSE versé ! Des partenaires qui disparaissent : PLIE et Missions Locales en difficulté et un tiers des ACI en grande difficulté, menacés de disparition à court terme !

En Basse-Normandie : équilibre financier des ACI très fragilisé par : la baisse de 5% du taux de prise en charge des CAE hors jeunes en 2008, la fin de l'exonération des cotisations AT/MP (charge supplémentaire de l'ordre de 500 000€ sur 2008 pour les ACI de la région), et les pertes d'activité liées aux restrictions des recrutements CAE sur le deuxième trimestre 2008. Les reliquats de FDI non consommé pour des investissements, ne seraient pas mobilisables pour répondre aux demandes de consolidation des ACI les plus en difficulté en lien aux points précédemment cités. L'absence de garantie de concertation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de financement des ACI va déstabiliser un peu plus les ACI, déjà soumis à bon nombre d'injonctions contradictoires pouvant aller jusqu'à la remise en cause de leur existence.



Du côté des Pays de la Loire : Plus de 120 structures accueillent et salarient chaque année plus de 5000 personnes, mais un ratio offre/besoin très inégal selon les territoires. Selon les départements, un financement apporté aux ACI inégal et inégalitaire pour de mêmes exigences. Des études, toujours des études... qui concluent toutes à l'utilité sociale et économique des ACI sur les territoires, mais toujours le même jugement porté sur le rapport coût/placement à l'emploi... Les ACI sont-ils responsables des politiques de recrutement des entreprises locales ? et/ou des difficultés économiques du secteur marchand ? Des inégalités également infra départementales entre secteur urbain et secteur rural : 43 postes en ACI pour 1000 bénéficiaires de minima sociaux sur le bassin d'emploi du Mans. Mais 16 pour 1000 en Nord Mayenne ! La réponse aux besoins des citoyens ruraux en difficulté doit-elle coûter moins cher à la collectivité publique que la réponse construite en ville pour les urbains ? Augmentation des budgets de l'IAE : encore des promesses non tenues ! - 68% pour le FDI en 2008 et - 10% pour l'aide à l'accompagnement dans les ACI.